

PROCES-VERBAL

de

l'installation des membres du Conseil Municipal

et de

l'élection d'un maire et de 4 adjoints

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé :	15
Nombre de Conseillers en exercice :	15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :	15

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq du mois de mai à Vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Messimy-sur-Saône proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, et en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

Etaient présents :

- 01- DOUCET-BON Bruno
- 02- BRUNEL Philippe
- 03- GIMARET Jean-Marc
- 04- IMBERT Fabienne
- 05- GELAS Vincent
- 06- BEGUET Christian
- 07- FELTRIN Christian
- 08- MICHAL Thierry
- 09- SAINCLAIR Bénédicte
- 10- FELTRIN Nathalie
- 11- SERRURIER Franck
- 12- WYNARCZYK Laurence
- 13- MONEL Barbara
- 14- CHARTIER Stéphanie
- 15- CHAUBE Marion

Absents : Néant

La séance a été ouverte sous la présidence de M MOURREGOT Jean-Claude, Maire, qui après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M DOUCET-BON Bruno – M BRUNEL Philippe – M. GIMARET Jean-Marc – Mme IMBERT Fabienne – M GELAS Vincent – M BEGUET Christian – M FELTRIN Christian - M MICHAL Thierry – Mme SAINCLAIR Bénédicte - Mme FELTRIN Nathalie – M SERRURIER Franck – Mme WYNARCZYK Laurence – Mme MONEL Barbara – Mme CHARTIER Stéphanie- Mme CHAUBE Marion dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M DOUCET-BON Bruno, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Mme FELTRIN Nathalie

ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-5, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a mis dans le réceptacle prévu à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc et plié en quatre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- Nombre de suffrages déclarés nuls	0
- Nombre de suffrages blancs	0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	15
- Majorité absolue	8

Ont obtenu :

M. MICHAL Thierry	quinze voix (15) voix ()
-------------------	-----------------------------

Monsieur MICHAL Thierry (quinze voix) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
- Nombre de suffrages déclarés nuls
- Nombre de suffrages blancs
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés
- Majorité absolue

Ont obtenu :

M	voix ()
M	voix ()
M	voix ()
M	voix ()

M () ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
- Nombre de suffrages déclarés nuls
- Nombre de suffrages blancs
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés
- Majorité absolue

Ont obtenu :

M	voix ()
M	voix ()
M	voix ()
M	voix ()

M () ayant obtenu la pluralité des voix *ou* étant le plus âgé des candidats a été proclamé maire et immédiatement installé.

Après que le Conseil Municipal ait, par délibération de ce jour, fixé à quatre le nombre des Adjoint, il est procédé à leur élection.

ELECTION DES ADJOINTS

M. MICHAL Thierry, élu Maire, rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. MICHAL Thierry, élu Maire, à l'élection des adjoints.

Le Conseil a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- Nombre de suffrages déclarés nuls	0
- Nombre de suffrages blancs	1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	14
- Majorité absolue	8

Ont obtenu :

M GELAS Vincent
M

quatorze voix (14)
voix ()

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M GELAS Vincent. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
- Nombre de suffrages déclarés nuls
- Nombre de suffrages blancs
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés
- Majorité absolue

Ont obtenu :

M	voix ()
M	voix ()

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés adjoint et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par .
Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
- Nombre de suffrages déclarés nuls
- Nombre de suffrages blancs
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés
- Majorité absolue

Ont obtenu :

M	voix ()
M	voix ()

Ayant obtenu la pluralité des voix, ont été proclamés adjoint et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par .
Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

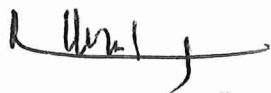
OBSERVATIONS et RECLAMATIONS

NEANT

Et ont signé les membres présents

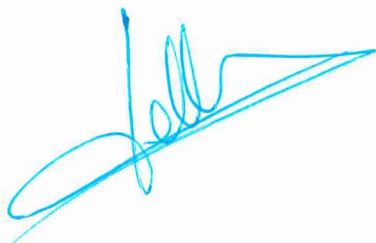
Le doyen d'âge du Conseil

Le Maire,



Le Secrétaire,

Les membres du Conseil Municipal



1



2



3



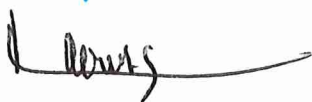
4



5



6



7

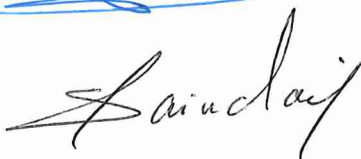


8

9



10




11



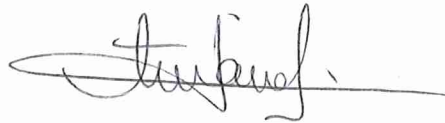
12



13



14



15

